

**CONSTRUISONS ENSEMBLE**  
LES RÈGLES DU JEU DES RUES CONNECTÉES DE L'ÎLE DE NANTES



**PRÉCONISATIONS CITOYENNES**  
POUR L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES  
ET DE NOUVEAUX USAGES DANS L'ESPACE PUBLIC



# SOMMAIRE DU LIVRET DE PRÉCONISATIONS

INTRODUCTION	3
LE MANDAT CITOYEN	4
LA STRUCTURE DES PRÉCONISATIONS	5
VUE D'ENSEMBLE DES PRÉCONISATIONS	6
AVANT LE DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION	7
PENDANT LE DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION	10
APRÈS LE DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION	15
UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	18
LE GLOSSAIRE DE LA RUE CONNECTÉE	21



## INTRODUCTION

### Des préconisations citoyennes afin d'élaborer un cahier de prescriptions pour encadrer l'expérimentation de nouvelles technologies et de nouveaux usages dans l'espace public.

L'île de Nantes est un véritable laboratoire urbain pour la ville de demain, aménagé par la Samoa (*Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique*).

Ce terrain de jeu de 350 hectares, avec en tête de proue son quartier de la création, concentre sur un même territoire de nombreux habitants, une activité économique en plein essor et plusieurs grands établissements d'enseignement supérieur qui choisissent de s'y implanter pour son dynamisme.

Ainsi, le quartier voit naître de nombreux projets et la **Samoa** continue à contribuer à la fabrique de la ville à travers des expérimentations qui inventent un nouvel espace public adapté aux usages et besoins des citoyens.

Dans les prochains mois, plusieurs de ces expérimentations, en lien avec des données numériques, vont être menées dans les rues de l'île de Nantes afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être en ville de tous au quotidien.

Les préconisations citoyennes présentées dans ce livret proposent d'encadrer l'usage des données numériques lors d'expérimentations dans l'espace public.

Ces préconisations seront étudiées par la Samoa afin de co-construire un cahier de prescriptions du bon usage des données numériques dans les expérimentations menées sur l'île de Nantes : il s'agit de garantir la protection des données personnelles des citoyens tout en permettant l'innovation sur l'espace public.

La **Samoa** souhaite remercier chaleureusement chacun des participants de cet atelier citoyen qui a accepté de s'impliquer dans cette démarche inédite, en partageant son approche et son expérience personnelle sur ce sujet complexe.

C'est le fruit de leurs réflexions qui est restitué dans ce livret.

La **Samoa** remercie également le cabinet d'études et de prospective **Chronos** et les studios de design **Casus Ludi / Design Friction** pour l'accompagnement dans l'animation de cet atelier citoyen dans le but de garantir l'objectivité de la démarche, ainsi que le respect et l'écoute de chacun.



# LE MANDAT CITOYEN



## POURQUOI CETTE DÉMARCHÉ ?

La Samoa (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique), est une société publique locale qui s'est vu confier deux missions principales par Nantes Métropole :

- ◆ Assurer l'aménagement du projet urbain de l'île de Nantes,
- ◆ Développer les industries culturelles et créatives de la Métropole grâce à une équipe dédiée, la Creative Factory.

La Samoa et la Creative Factory contribuent activement à la fabrication de la ville et ses usages à travers l'expérimentation. Dans ce cadre, la Samoa a remporté l'appel à projet national « Quartier démonstrateur Ville intelligente » proposé par la Caisse des dépôts et Consignations, avec le concours de plusieurs partenaires industriels privés.

Le projet « Quartier démonstrateur » expérimente sur l'île de Nantes de nouvelles technologies et de nouveaux usages sur la thématique « Rue connectée et espaces partagés » avec l'objectif de concevoir un espace public adapté au bien-être et au mieux-vivre en ville.

Le projet s'articule autour de quatre axes d'innovations et d'expérimentations :

- ◆ **La qualité de vie, le bien-être et le mieux-vivre** en ville ;
- ◆ **Les nouvelles mobilités** (douce, bas carbone, « micro-mobilités ») **et les loisirs dans l'espace urbain** ;
- ◆ **La transition énergétique**, avec des infrastructures productrices d'énergie au bénéfice d'un espace public partagé, de services innovants et du bâti environnant ;
- ◆ **L'utilisation de données numériques** pour piloter et organiser le partage de l'espace public en fonction des besoins de tous.

La Samoa, avec le concours de la Ville de Nantes, organise un atelier citoyen par souci de transparence et pour tenir compte des préoccupations des citoyens en matière de respect des droits et libertés individuelles.

### OBJECTIF

Co-construire un cahier de prescriptions du bon usage des données numériques, avec des préconisations, pour garantir la protection des données personnelles tout en permettant l'innovation. Ces prescriptions serviront de référence pour les expérimentations qui seront déployées sur l'île de Nantes.

## LE MANDAT DE PARTICIPATION

Dans le cadre de la démarche, vous serez invité à partager vos expériences et pourrez notamment débattre autour des questions suivantes :

- ◆ Quelles bonnes pratiques promouvoir et mettre en œuvre dans les expérimentations sur l'espace public ?
- ◆ Quelles plus-values peuvent être retirées de l'usage des données produites par les citoyens avec ces nouvelles technologies ?

- ◆ Comment garantir que ces expérimentations respectent la protection des individus : quels engagements de la collectivité et des industriels ? quelle information restituer aux citoyens ? sous quelle forme ?
- ◆ Comment assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces engagements ?

## LES MODALITÉS ET ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

Puisque la démarche cherche à entendre et à croiser une diversité de points de vue, différents profils sont recherchés pour constituer l'atelier citoyen, en privilégiant l'égalité femmes-hommes ainsi qu'une variété d'âges et de parcours.

L'ensemble des habitants de Nantes Métropole, usagers ou non des lieux où se déroulent les expérimentations, peuvent être associés à l'élaboration de ce cahier de prescriptions : ce regard citoyen guidera la réflexion autour des expérimentations sur les espaces publics connectés.

Pour accompagner la Samoa dans l'animation de cette démarche, le cabinet d'études et de prospective Chronos et les agences créatives Casus Ludi et Design Friction ont été choisis pour leur savoir-faire et leur neutralité : ils sont garants de l'objectivité de la démarche ainsi que du respect et de l'écoute de chacun.

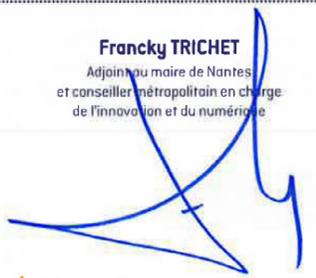
- |                    |           |                    |   |
|--------------------|-----------|--------------------|---|
| MARDI 18 SEPTEMBRE | 18H30/21H | ATELIER IMAGINER   | ▶ Sensibiliser à l'usage des données numériques et imaginer des expérimentations qui les utilisent. |
| MARDI 16 OCTOBRE   | 18H30/21H | ATELIER CONSTRUIRE | ▶ Pour élaborer ensemble un projet de cahier de prescriptions qui respectent nos valeurs communes.  |
| MARDI 6 NOVEMBRE   | 18H30/21H | ATELIER ÉVALUER    | ▶ Pour tester ces prescriptions et définir les modalités de leur suivi ainsi que leur évaluation.   |

## ET APRÈS, À QUOI VA SERVIR VOTRE CONTRIBUTION ?

La Creative Factory by Samoa s'engage à restituer l'ensemble des travaux des ateliers consacrés à l'élaboration de ces prescriptions sur le bon usage des données numériques, en précisant notamment les concepts traduits et ceux non retenus.

Elle s'engage également à publier ce cahier de prescriptions et à le respecter dans le cadre des expérimentations qu'elle va déployer sur l'île de Nantes.

L'ensemble des réflexions, échanges et propositions enrichiront l'avis citoyen qui sera remis aux élus référents et alimenteront une démarche plus globale sur la stratégie territoriale de la donnée publique, et en particulier l'élaboration d'une charte métropolitaine de la donnée.

<p><b>Alain ROBERT</b> Adjoint au maire de Nantes, chargé de l'urbanisme et vice-président de Nantes Métropole délégué aux grands projets urbains</p> 	<p><b>Francky TRICHET</b> Adjoint au maire de Nantes et conseiller métropolitain en charge de l'innovation et du numérique</p> 	<p><b>Bassem ASSEH</b> Adjoint au maire de Nantes en charge de la co-construction et du dialogue citoyen</p> 
<p>CONTACTS : participation@groupechronos.org + julien.roca@samoa-nantes.fr</p>		





## LA STRUCTURE DES PRÉCONISATIONS

Ces préconisations citoyennes s'articulent de manière chronologique selon les trois phases d'une l'expérimentation : **en amont de son déploiement, pendant son déploiement, après son déploiement.**

Les préconisations de prescriptions s'adressent aux différents acteurs d'une expérimentation sur le territoire nantais : les citoyens-utilisateurs (*habitants et usagers*), les porteurs d'expérimentations et les organismes publics (*Creative Factory, Nantes Métropole*).

Les préconisations sont réparties en trois grandes familles d'actions-clés qui se retrouvent pour chacune des trois phases >



### **[S']INFORMER**

Avec des préconisations qui, par la transparence, tissent un lien de confiance entre les différents acteurs d'une expérimentation et permettent de (se) renseigner de manière proactive sur le déroulement de l'expérimentation.



### **[SE VOIR] GARANTIR**

Avec des préconisations qui suggèrent des droits et des devoirs aux acteurs pour conjuguer l'intérêt général avec les intérêts particuliers des acteurs de l'expérimentation.

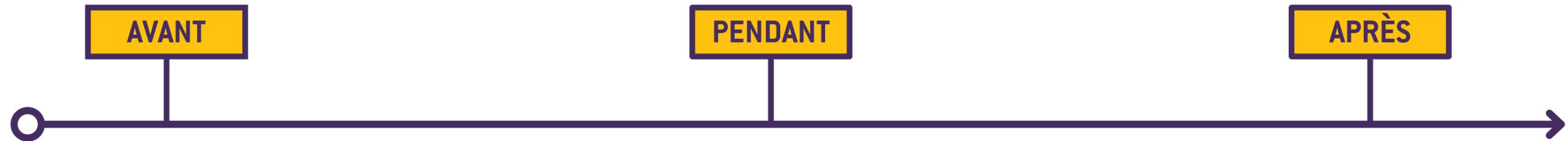


### **[FAIRE] CONTRIBUER**

Avec des préconisations qui proposent des temps et des modes de contribution variés permettant aux acteurs de l'expérimentation d'interagir entre eux pour l'améliorer.



# VUE D'ENSEMBLE DES PRÉCONISATIONS



**AVANT**

## **(S')INFORMER**

1. Proposer une information intelligible, transparente et accessible

## **(SE VOIR) GARANTIR**

1. Effectuer des tests préliminaires avant le déploiement

## **(FAIRE) CONTRIBUER**

1. Constituer un comité pluripartite contribuant aux cadrage et suivi du projet
2. Permettre la mise en place d'une expérimentation à l'initiative des citoyens

**PENDANT**

## **(S')INFORMER**

1. Disposer d'une information continue
2. Faire remonter les données d'intérêt général
3. Accéder aux données concernant les citoyens
4. Être disponible pour répondre aux questions

## **(SE VOIR) GARANTIR**

1. Devoir recueillir le consentement des utilisateurs
2. Pouvoir retirer ses données personnelles
3. Disposer du droit à un usage déconnecté
4. Créer une zone témoin
5. Privilégier un niveau minimal de détails pour les données

6. Signaler une suspicion d'abus ou de biais
7. Exercer un droit de regard
8. Clarifier le stockage des données
9. Permettre l'arrêt d'une expérimentation

## **(FAIRE) CONTRIBUER**

1. Collecter les retours des utilisateurs de l'expérimentation

**APRÈS**

## **(S')INFORMER**

1. Restituer des enseignements de l'expérimentation
2. Informer sur le devenir de l'expérimentation
3. Être disponible pour répondre aux questions

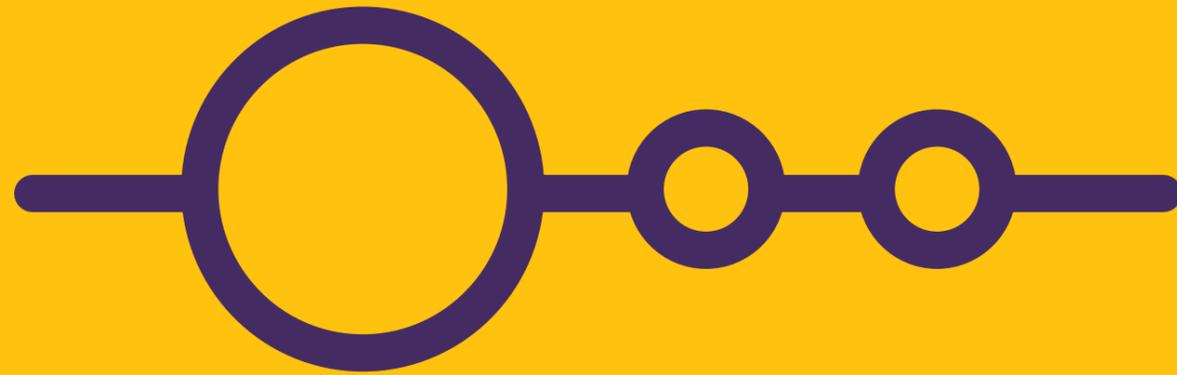
## **(SE VOIR) GARANTIR**

1. Rechercher la poursuite du consentement

## **(FAIRE) CONTRIBUER**

1. Ouvrir l'évaluation de l'expérimentation aux citoyens-utilisateurs
2. Publier les données dans un format ouvert

Les préconisations sont détaillées dans les pages à suivre >



**AVANT**  
**LE DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION**

## (S')INFORMER

### Proposer une information intelligible, transparente et accessible

Le porteur d'expérimentation et l'aménageur public doivent informer les publics - habitants comme usagers - qui fréquentent les lieux concernés par l'expérimentation en amont de son déploiement.

Cette information doit être :

- ▶ Présentée de manière la plus intelligible possible pour être comprise par tous.
- ▶ Accessible grâce à plusieurs canaux : sur les lieux de l'expérimentation, via Internet avec une information à la fois centralisée sur une plateforme dédiée et diffusée sur les réseaux sociaux, en présentiel par des réunions publiques d'information.

Le porteur d'expérimentation et/ou l'aménageur doivent pouvoir répondre en toute transparence à deux grandes questions :

### Pourquoi cette expérimentation est déployée ?

La réponse à cette question doit préciser les objectifs de cette expérimentation, la ou les manières dont elle contribue à l'intérêt général et les risques liés (risques technologiques, environnementaux, économiques, sociaux, éthiques, cognitifs, psychologiques...).

### Comment cette expérimentation fonctionne ?

La réponse à cette question doit préciser les processus de collecte (modalités de captation, technologies utilisées, nature des données, technique d'anonymisation le cas échéant), de stockage (localisation des serveurs, durée de stockage), de traitement et d'analyse des données (algorithme propriétaire ou non), ainsi que le modèle économique soutenant l'expérimentation en explicitant les liens de ce modèle avec une possible réutilisation ou valorisation des données.



## (SE VOIR) GARANTIR

### Effectuer des tests préliminaires avant le déploiement

Le porteur de l'expérimentation est tenu d'effectuer une série de tests préliminaires avant le déploiement de son expérimentation sur site afin d'anticiper et de prévenir d'éventuels risques ou problèmes majeurs. Ces tests peuvent être menés en laboratoire avant le test en conditions réelles dans la rue connectée.

## (FAIRE) CONTRIBUER

### **Constituer un comité pluripartite contribuant aux cadrage et suivi du projet**

Avant le lancement de l'expérimentation, un comité pluripartite contribue au cadrage du projet. Il est composé de citoyens-utilisateurs, d'experts-tiers, du porteur de l'expérimentation et de l'aménageur. Les propositions et préconisations formulées par ce comité peuvent porter sur les modes d'information et de participation des publics, la publication des données de l'expérimentation ainsi que sur les critères de suivi et d'évaluation de l'expérimentation.

Ce comité assure également le suivi du bon déroulé de cette expérimentation. Il est en charge de se prononcer sur les conflits d'usage en lien avec les expérimentations *(cf. les préconisations « Suspicion d'un abus ou d'un biais » et « Exercer un droit de regard » développées à la page 13)*.

### **Permettre la mise en place d'une expérimentation à l'initiative des citoyens**

Les collectifs citoyens (associations de quartiers, groupes d'habitants) disposent d'un canal ou d'une plateforme qui leur permet de proposer ou d'appuyer la mise en place de nouveaux projets d'expérimentation. Chaque projet d'expérimentation à l'initiative des citoyens est ensuite développé à travers une démarche participative.



**PENDANT**  
**LE DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION**

## **(S')INFORMER**

### **Disposer d'une information continue**

Le porteur d'expérimentation et l'aménageur public doivent assurer la continuité de l'information tout au long de sa phase de test. Cette information répond aux critères et aux contenus énoncés précédemment.

### **Faire remonter les données d'intérêt général**

Le porteur d'expérimentation fait remonter, de manière proactive et régulière, les informations et les données d'intérêt général qui peuvent être utiles aux publics concernés par l'expérimentation et/ou à la collectivité et/ou à l'aménageur. La nature de ces données peut être définie par le comité pluripartite, en amont du lancement de l'expérimentation, et en tenant compte du modèle économique envisagé par le porteur.

Il s'agit, pour le porteur, de partager des données dans un format ouvert ou encore des enseignements issus de l'analyse de ces données, et cela sans attendre la fin de l'expérimentation. Pour autant, ce partage n'est pas obligatoirement assorti d'une publication à destination du grand public. Ces enseignements ou ces données d'intérêt général correspondent, par exemple, à la consommation énergétique ou à la qualité de l'air d'un quartier. De fait, les acteurs - publics concernés, collectivité, aménageur - doivent pouvoir visualiser ces données de façon compréhensible et sans connaissances techniques préalables.

### **Accéder aux données concernant les citoyens**

Les citoyens doivent pouvoir consulter l'ensemble des données non-anonymisées qui les concernent et dont ils ont consenti la collecte. Le porteur d'expérimentation doit fournir ces données dans un format permettant leur consultation et leur visualisation sans connaissances techniques préalables.

### **Être disponible pour répondre aux questions**

Le porteur d'expérimentation et l'aménageur public peuvent être facilement contactés par les citoyens - habitants comme usagers. Ces derniers peuvent alors poser directement leurs questions au sujet d'une expérimentation en cours. Le porteur d'expérimentation et/ou l'aménageur public s'engagent à apporter une réponse concertée, dans un délai raisonnable.

## (SE VOIR) GARANTIR

### **Devoir recueillir le consentement des utilisateurs**

Le dispositif d'expérimentation doit recueillir le consentement avant son utilisation par le citoyen dans le cas de la collecte de données personnelles, ou à défaut juste après l'utilisation s'il s'agit de données non-personnelles. Les conditions d'utilisation auxquelles consent le citoyen doivent être intelligibles, notamment au regard de leur contexte particulier de consultation, en pleine rue. En cas de refus du consentement par l'utilisateur, ce dernier doit être informé des possibilités d'usage déconnecté du lieu d'expérimentation (*cf. « Disposer du droit à un usage déconnecté »*).

### **Pouvoir retirer ses données personnelles**

Une expérimentation peut avoir recours aux données personnelles d'un utilisateur pour son fonctionnement. À tout moment, le citoyen doit pouvoir facilement demander à ce que ses données non-anonymisées, et donc personnelles, soient retirées et effacées de l'expérimentation, notamment après l'avoir testée.

### **Disposer du droit à un usage déconnecté**

Les citoyens doivent pouvoir utiliser l'espace public concerné par l'expérimentation en mode "déconnecté", lorsqu'ils ne souhaitent pas bénéficier de l'expérience connectée proposée par le dispositif en test. Les usagers peuvent ainsi retrouver une expérience d'usage équivalente à celle qu'ils avaient précédemment de l'espace public, avant l'installation de l'expérimentation et de ses options connectées.

Par exemple, dans le cadre du déploiement d'un éclairage intelligent, les citoyens devraient pouvoir utiliser la rue avec le même éclairage que précédemment, sans ses fonctionnalités dynamiques et connectées.

### **Créer une zone témoin**

Une expérimentation est déployée sur une zone témoin, dans un espace public. En parallèle, une zone "déconnectée" est elle aussi préservée. Elle doit permettre une comparaison à l'usage entre l'espace "connecté" et l'espace "déconnecté" pour évaluer les apports de l'expérimentation. Les deux zones doivent présenter des caractéristiques similaires pour permettre cette comparaison.

### **Privilégier un niveau minimal de détails pour les données**

Une expérimentation doit privilégier l'utilisation de données dont la granularité est minimale, que ce soit pour des données personnelles ou non. Autrement dit, une donnée ou une information collectée ou utilisée par l'expérimentation ne doit pas être plus détaillée que ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de l'expérimentation.

Par défaut, les données collectées ou utilisées par l'expérimentation sont anonymisées à la source, sauf acceptation contraire par l'utilisateur lors du recueil de son consentement.

## **(SE VOIR) GARANTIR**

### **Signaler une suspicion d'abus ou de biais**

Le citoyen doit pouvoir interpeller directement l'aménageur public en cas de suspicion d'abus quant au réel usage des données collectées par l'expérimentation ou par le porteur. Le signalement peut également porter sur une suspicion d'abus ou de biais dans le fonctionnement des algorithmes.

L'aménageur se concerta avec le reste du comité pluripartite, moins le porteur de projet, en retrait pour respecter une obligation de neutralité. Le comité apporte une réponse au(x) citoyen(s) ayant exprimé cette suspicion. Le comité pluripartite - moins le porteur de l'expérimentation - peut alors s'appuyer sur les signalements collectés grâce une plateforme dédiée pour interroger le porteur ou déclencher un audit de l'expérimentation *[cf. la préconsation « Exercer un droit de regard »]*.

Une solution open source est mise à disposition des citoyens-utilisateurs pour faciliter la remontée de ces suspicions d'abus ou de biais. Cette plateforme permet également à tout un chacun de pouvoir consulter le nombre de suspicions signalées et remontées.

Le citoyen, comme l'aménageur, peut également saisir la CNIL en cas de suspicion d'abus.

### **Exercer un droit de regard**

Le comité pluripartite - moins le porteur d'expérimentation - peut, à son initiative ou faisant suite à un signalement citoyen en cas de suspicion

d'abus ou de biais, exercer un droit de regard sur le fonctionnement technique de l'expérimentation. Le porteur d'expérimentation se voit garantir qu'il ne sera soumis à ce droit de regard que lorsqu'il existe un doute jugé "raisonnable" par le comité pluripartite - moins le porteur d'expérimentation - au regard des remontées de suspicions qui auront pu être enregistrées.

Ce droit de regard se traduit par un audit des jeux de données collectées ou utilisées et du code source des algorithmes employés pour le traitement des données. L'audit est réalisé par des spécialistes extérieurs au cadre de l'expérimentation et, selon les cas, avec les citoyens-utilisateurs et les experts tiers du comité pluripartite.

La diversité et la mixité des profils qui instruisent l'audit doivent aider à réduire le risque de biais dans l'analyse de l'expérimentation. Par exemple, si un audit évalue les biais d'un algorithme, le groupe d'audit doit lui-même être suffisamment mixte pour éviter de transcrire ses propres biais dans l'évaluation.

En cas de système propriétaire audité, des accords de confidentialité assurent le respect de la propriété intellectuelle de l'expérimentation. Seules les conclusions de l'audit seront rendues publiques, et non les données brutes. Il est également garanti au porteur de l'expérimentation que les résultats publiés de l'audit feront preuve de pédagogie afin que ces conclusions ne soient pas soumises à une mauvaise interprétation de la part des citoyens-utilisateurs.



## PENDANT LE DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION



### (SE VOIR) GARANTIR

#### Clarifier le stockage des données

Les données collectées par l'expérimentation sont stockées et traitées par des systèmes dont la localisation est soumise à la législation française, et par extension à la réglementation européenne. Ces données sont stockées, par défaut, pour la durée de l'expérimentation. Pour étendre la durée de stockage au-delà de l'expérimentation, le porteur d'expérimentation doit justifier publiquement ce besoin lors des phases d'information préalable et continue du public.

#### Permettre l'arrêt d'une expérimentation

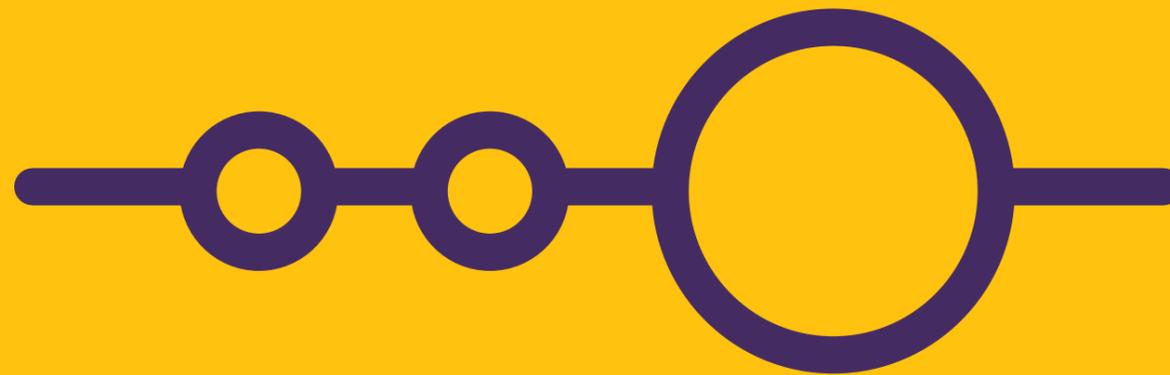
Le porteur de l'expérimentation et l'aménageur public peuvent décider à tout moment de stopper l'expérimentation. Il doit cependant en justifier les raisons et avoir l'accord préalable du reste du comité pluripartite. Par ailleurs, le comité pluripartite s'engage à examiner et à répondre à toute mobilisation collective citoyenne qui lui ferait suivre une demande argumentée pour l'arrêt d'une expérimentation.



### (FAIRE) CONTRIBUER

#### Collecter les retours des utilisateurs de l'expérimentation

L'aménageur public met à disposition des outils et des modes de participation qui permettent aux citoyens-utilisateurs de répondre aux questions du porteur d'expérimentation. Ces outils peuvent être en ligne, avec des questionnaires, ou en présentiel, avec des réunions de panel.



**APRÈS**  
**LE DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION**

## (S')INFORMER

### Restituer des enseignements de l'expérimentation

Le porteur d'expérimentation et l'aménageur restituent publiquement les enseignements de l'expérimentation et de son évaluation.

### Informersur le devenir de l'expérimentation

Le porteur et l'aménageur informent, selon les mêmes critères d'information en amont et pendant l'expérimentation, du devenir de l'expérimentation. En ligne et in situ, les citoyens doivent être informés de la duplication de l'expérimentation et de la réutilisation potentielle des données brutes ainsi que des analyses dans un autre contexte.

### Être disponible pour répondre aux questions

Le porteur d'expérimentation et l'aménageur public s'assurent de rester à disposition des citoyens pour répondre aux demandes quant à ce qu'il advient de l'expérimentation et des données qui y sont liées.

## (SE VOIR) GARANTIR

### Rechercher la poursuite du consentement

Les citoyens-utilisateurs peuvent avoir consenti à l'utilisation de leurs données personnelles, non-anonymisées, par l'expérimentation. Si le porteur d'expérimentation souhaite continuer d'exploiter ces données personnelles,

notamment dans des perspectives d'agrégation, de croisement ou d'analyse, il doit s'assurer de la poursuite du consentement de l'utilisateur. L'utilisateur doit être contacté et informé de la réutilisation ou de la monétisation envisagée pour ses données personnelles. Il doit alors réaffirmer son consentement, refuser et/ou exercer le droit de retrait de ses données.

## (FAIRE) CONTRIBUER

### Ouvrir l'évaluation de l'expérimentation aux citoyens-utilisateurs

L'évaluation de l'expérimentation, à l'initiative du porteur et de l'aménageur, est ouverte aux contributions et aux retours complémentaires des citoyens et du comité de suivi.

### Publier les données dans un format ouvert

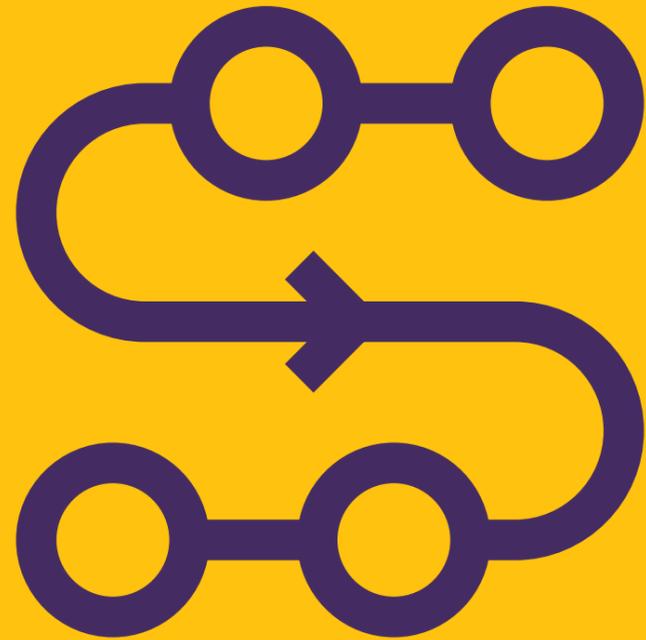
Le porteur et l'aménageur publient, dans un format ouvert, les données collectées au cours de l'expérimentation selon les recommandations du comité de suivi. Sont tout particulièrement concernées les données d'intérêt général, liées aux problématiques de développement durable et d'inclusion sociale dans le quartier concerné par l'expérimentation.

*Suite de la préconisation à la page suivante* >

## (FAIRE) CONTRIBUER

Les données publiques liées à l'expérimentation sont mises à disposition de tous par la collectivité dont le territoire est concerné par l'expérimentation. Elle en assure l'hébergement et la mise à jour continue.

Tout comme dans le cas de la remontée d'intérêt général, la publication des données de l'expérimentation doit tenir compte de l'impact que cette ouverture peut avoir sur le modèle économique envisagé par le porteur.

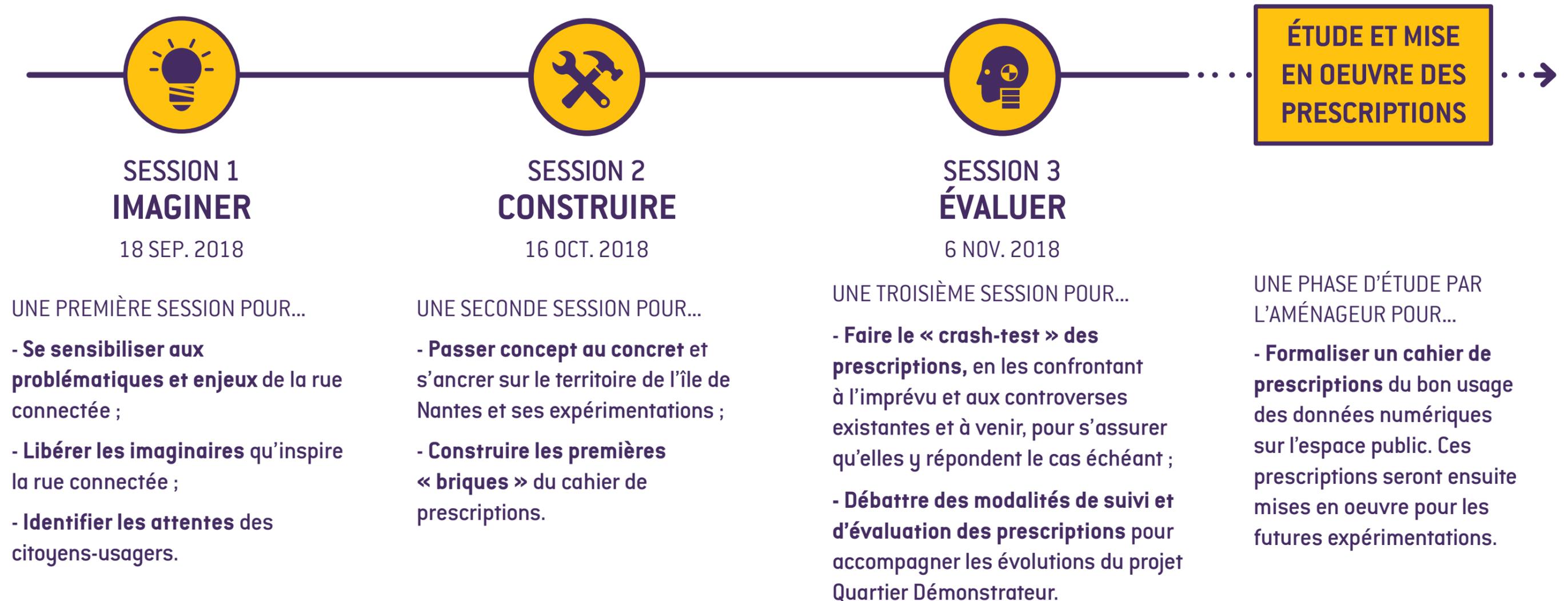


**UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION**  
LES TEMPS ET LES OUTILS DE L'ATELIER



## UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

Un atelier en trois sessions pour co-écrire le cahier de prescriptions qui encadrera les expérimentations de rue connectée :





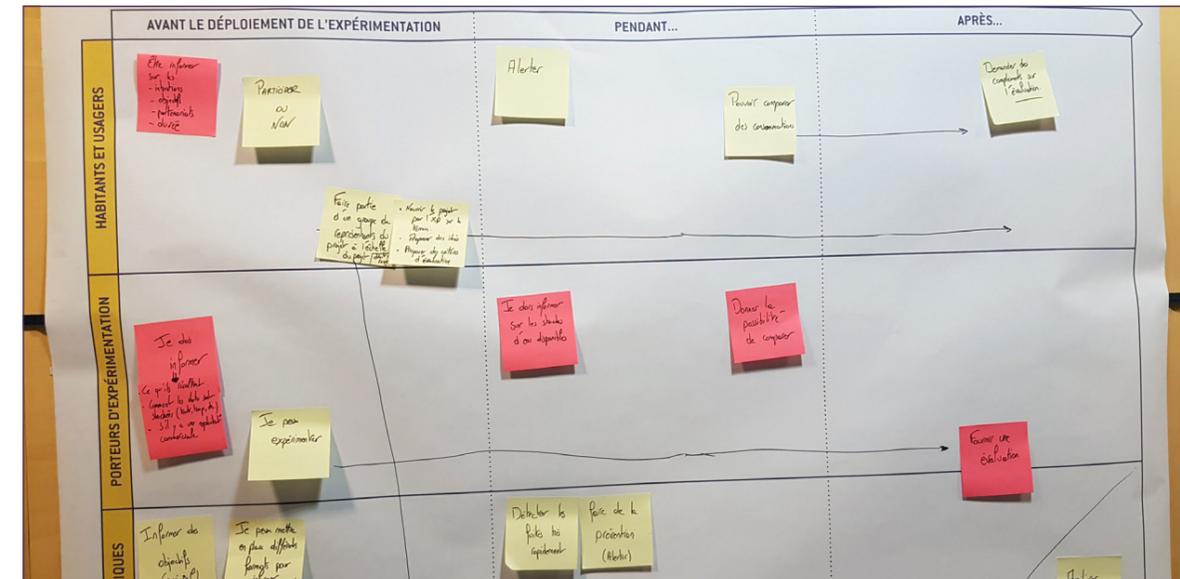
# UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

Une démarche qui a fait appel au débat, au jeu et à la fiction pour se projeter dans les enjeux de la rue connectée :



Une Foire Aux Questions (FAQ) collective pour cerner les définitions à donner à une rue connectée

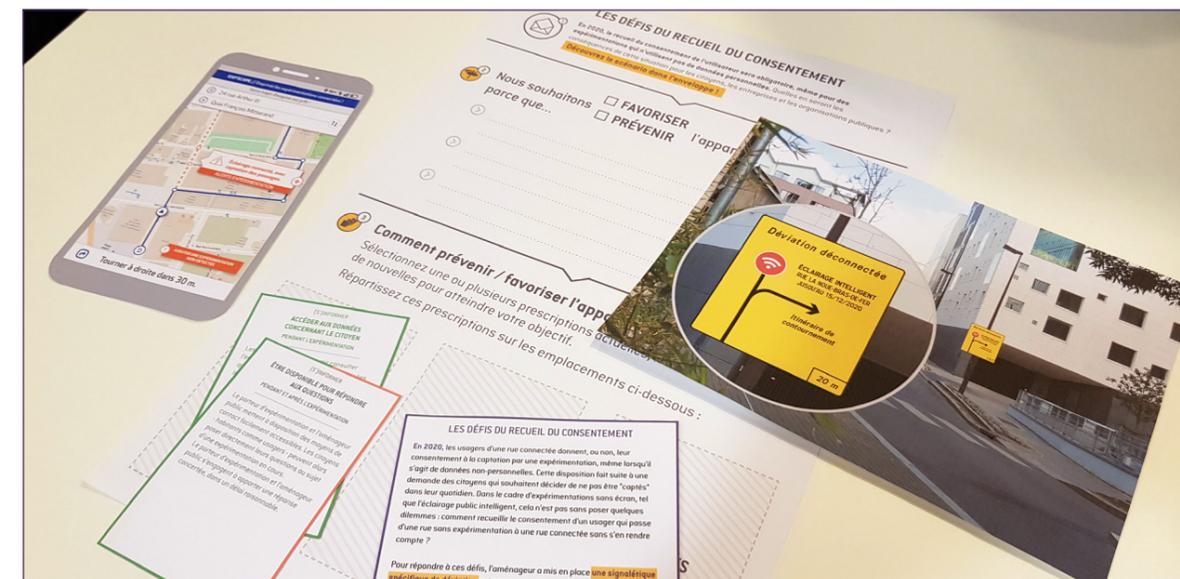
Des méthodes et des outils créatifs et réflexifs ont permis de faire émerger des préconisations adaptées au contexte de l'Île de Nantes :



Un jeu de rôle pour poser les opportunités et les obligations des acteurs de la rue connectée



Des scénarios créatifs pour défricher les espoirs et les craintes portés par la rue connectée



Des design fictions pour anticiper les applications et implications des prescriptions imaginées



## LE GLOSSAIRE DE LA RUE CONNECTÉE

**ALGORITHME :** Une suite définie d'opérations ou d'instructions permettant de résoudre un problème ou d'obtenir un résultat.

**CAPTEUR :** Un dispositif qui permet de capter un phénomène physique et de le restituer sous forme de signal exploitable informatiquement.

**CO-CONSTRUCTION :** La co-construction est un processus qui associe les différents acteurs d'un territoire (citoyens, collectivités, entreprises, associations) à concevoir, produire ou encore gérer collectivement une solution.

**DONNÉE :** Une donnée est la représentation d'une information en vue d'être traitée informatiquement. Les données peuvent être constituées en ensembles : ce sont des bases de données. Lorsqu'elles sont dites personnelles, les données personnelles permettent d'identifier directement ou non des personnes physiques.

**EXPÉRIMENTATION :** L'expérimentation urbaine est la mise en œuvre et le test d'une innovation sur un espace public, tant d'un point de vue technique, fonctionnel ou ergonomique. Elle répond autant à un besoin des citoyens que des collectivités et des entreprises.

**INTEROPÉRABILITÉ :** L'interopérabilité est la capacité que possède un produit ou un système à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs, et ce sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.

**INTERNET DES OBJETS :** L'Internet des Objets (Internet of Things, IoT) est un concept informatique où les objets sont interconnectés : ils produisent et échangent des données de manière autonome pour assurer leur fonctionnement.

**OPEN DATA :** L'open data, ou données ouvertes, est un principe qui assure un accès et un usage libre de données telles que les données publiques d'une collectivité.

**OPEN SOURCE :** L'open source, ou « code source ouvert », s'applique aux systèmes dont la licence permet la libre redistribution, l'accès au code source et la création de travaux dérivés.

**PRIVACY BY DESIGN :** Le concept de « privacy by design » a pour objectif de garantir que la protection de la vie privée soit intégrée dans les nouvelles applications technologiques et commerciales dès leur conception.

**SMART GRID :** Un réseau électrique intelligent favorise la circulation d'information entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et permettre une gestion plus efficace du réseau électrique.

## PRÉCONISATIONS CITOYENNES POUR L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE NOUVEAUX USAGES DANS L'ESPACE PUBLIC

La démarche de la co-construction d'un cahier de prescriptions qui encadre le bon usage des données numériques sur l'espace public de l'île de Nantes a été initiée par l'équipe de la Creative Factory by Saoma.

En effet, soucieuse du respect des droits et des libertés des citoyens, tout en tenant compte de leurs préoccupations, ainsi que dans un souci de transparence, la Creative Factory s'engage à étudier les préconisations citoyennes présentées dans ce livret afin de co-construire un cahier de prescriptions du bon usage des données numériques sur l'espace public.

Ces prescriptions serviront de référence pour les expérimentations qui seront déployées sur l'île de Nantes.

Démarche pilotée par  **samoa** et ,  
en collaboration avec  **CIRONOS**,  **CASUS LUDI** et 

Plus d'infos sur :  
[www.iledenantes.com](http://www.iledenantes.com)  
[www.creativefactory.info](http://www.creativefactory.info)

Contact : [contact@samoa-nantes.fr](mailto:contact@samoa-nantes.fr)